



Ref : CFVU2020/20-1206

CFVU DU 17 DECEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT BASQUE ETXEPARE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « CHAIRE JEAN HARITSCHELHAR ».

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 17 décembre 2020 réunie sous la présidence de Madame Marie MELLAC,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

L'Institut Basque Etxepare est une entité publique de droit privé, habilité à remplir ses propres objectifs et rattaché au Département chargé de la Culture du Gouvernement Basque. Son objectif est de promouvoir, diffuser et faire connaître la langue et la culture basques à l'extérieur de la Communauté Autonome Basque.

Les parties, dans la continuité de la convention conclue en date du 9 septembre 2016, portent la réalisation des objectifs suivants :

- assurer la continuation de la "chaire de Jean Haritschelhar" ;
- collaborer à des projets de recherches communs en lien avec la langue et la culture basques ;
- assurer la promotion et la diffusion d'informations scientifiques et techniques.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT BASQUE ETXEPARE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « CHAIRE JEAN HARITSCHELHAR ».**

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 18/12/2020.*

Nombre de membres présents	15
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	23
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.



Direction de la scolarité